

Pour l'employeur

En partenariat avec des bureaux d'études (Grands Ensemble, Explorateurs de la Transition, i-Viatic, Déclic Mobilités) l'ADAV intervient sur le volet vélo des PDM des entreprises :

PLAN D'ACTIONS

Diagnostic de la cyclabilité, animation sur site, cartographie de la cyclabilité du site d'implantation.



Diagnostic réalisé pour le gestionnaire du site de la Haute Borne à Villeneuve-d'Ascq

CONSEILS

Parking vélo, vestiaires, vélos de service, vélogistique, itinéraires domicile - travail ou itinéraires de service, préconisations d'aménagements pour le vélo.



Parking vélo d'Eurasanté amélioré suite à notre intervention



Exemple de solution pour les livraisons en milieu urbain

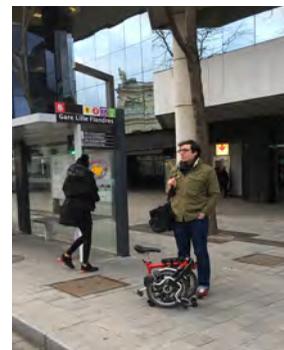
Pour l'employeur

PRÉSENTATIONS ET TESTS

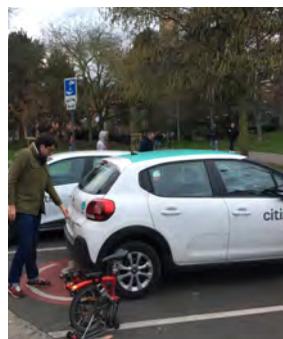
Avec d'autres professionnels de l'écomobilité, l'ADAV présente et fait tester : vélos à assistance électrique, vélos-cargo, vélos pliants, auto-partage, covoiturage, trottinettes et vous met en contact avec les ateliers de réparation présents sur votre territoire.



Système de covoiturage Marcq-en-Barœul



Multimodalité bus et vélo pliant



Service d'autopartage Citiz



Vélo cargo

Ils nous ont fait confiance pour apporter au personnel des solutions afin de conforter et sécuriser leurs déplacements domicile-travail et professionnels : AG2R la Mondiale, GRDF, RTE, LMH, Partenord, La Poste, Orange, Adeo Services, Banque de France...

Nos partenaires institutionnels



Créée en 1982, l'association Droit au vélo (ADAV) s'est donné pour but de promouvoir et faciliter les mobilités actives (la marche et le vélo) et de manière générale, tous les modes de déplacements respectueux de l'environnement comme moyens de circulation privilégiés, d'améliorer la sécurité des cyclistes et des piétons et de les représenter dans la région Hauts-de-France.

Elle mène avec ses adhérents, des actions de sensibilisation et d'information et propose des solutions d'aménagement de la voirie. L'ADAV est reconnue comme force de proposition en matière de déplacement à vélo par les collectivités du Nord et du Pas-de-Calais.



Droit au vélo - ADAV

Siège régional

23 rue Gosselet

59000 Lille

Tél. 03 20 86 17 25

info@droitauvelo.org

www.droitauvelo.org

Vélo et mobilité

dans votre entreprise



Les bienfaits du vélo dans votre entreprise

La solution vélo réduit les frais de déplacement et de stationnement des salariés, améliore la mobilité et la ponctualité, permet des économies pour l'employeur.

Il valorise l'image de marque de votre entreprise.

Les Français sont peu nombreux à choisir le vélo pour leurs déplacements professionnels. Ses avantages sont pourtant multiples :

- gain de productivité
- bienfaits sur la santé
- économies sur les places de stationnement

L'IKV pour encourager le vélo au travail

Les employeurs privés peuvent prendre en charge les frais des salariés à vélo ou à VAE entre leur domicile et leur travail, avec l'"indemnité kilométrique vélo". Son montant est de 0,25 € par kilomètre, avec un plafond de 200 € d'exonérations sociale et fiscale. L'IKV, en vigueur jusqu'en 2020, sera alors remplacée par le forfait *Mobilité durable*, plafonné à 400 €.



Des solutions adaptées à votre entreprise

Dans le cadre des Plans de Mobilité (PDM), l'ADAV propose différents modules de (re)découverte du vélo et des mobilités alternatives à la voiture individuelle à destination de vos collaborateurs.

L'ADAV vous apporte également des conseils quant au choix d'équipement et d'aménagement.

Pour votre responsable RSE d'entreprise, ou votre référent mobilité, un contact pour la promotion du vélo, l'IKV et le PDM :

info@droitauvelo.org et 03 20 86 17 25

Prestations sur devis, adaptables selon de vos attentes

Stand d'information conseils - cartographie

Pour les salariés

STAND D'INFO ET CONSEILS PERSONNALISÉS

Diffusion de fiches-conseils créées par l'ADAV



Choix d'itinéraires, conseils sur les équipements adaptés aux déplacements domicile-travail, information sur le forfait Mobilité, l'Indemnité Kilométrique Vélo (IKV) et la multimodalité (Transport en commun + vélo)...

MARQUAGE CONTRE LE VOL

Le marquage contre le vol permet la traçabilité des vélos et dissuade les voleurs



CARTOGRAPHIES COLLABORATIVES



Outils permettant aux cyclistes de noter les rues et routes de la région en fonction de leur accessibilité à vélo.

L'objectif est d'avoir une meilleure vue d'ensemble du territoire.

À vélo dans la circulation

Pour les salariés

Durée 2h (adaptable en fonction de vos besoins)

PARTIE THÉORIQUE EN SALLE

Accompagnée d'un diaporama vidéo-projeté, discussion avec les participants pour lever les appréhensions et craintes à l'idée d'utiliser un vélo dans la circulation en ville. Conseils personnalisés et distribution de documentation.



PARTIE PRATIQUE

Encadrement de groupes de 10 personnes maximum lors d'une sortie à vélo en ville associant les thèmes :

- apprentissage des règles de conduite à adopter à vélo pour circuler en sécurité en ville
- découverte des aménagements spécifiques et particuliers à l'usage des cyclistes.

(vélos non fournis)

